

PEBO S.p.A
Via Giuseppe Garibaldi,1
61049 Urbania (PU) – ITALY

AVOIR

Adresse de livraison :
Località Piego Fraz. Monterone - 52038 Sestino (AR) - ITALY

Numéro	Date	Mode et conditions de règlement	Echéance	Votre n° de TVA
3482-0424	17.04.2024	On receipt	17.04.2024	IT01233740511

Référence Dossier : SL240303 / Votre commande 170/PF

Référence client : PEB001

Désignation	Quantité	Unité	Prix Unitaire HT en €	Montant total HT en €
Credit Note on invoice 3479-0324				
Rechargement du PEHD Bidons avec Traces PA Couleur : Naturel et blanc Rechargement du 11 Avril 2024 CER CODE: 19 12 04	11,000	Tonne	200,00	2200,00
Additional costs following non-compliance with loading:				
extra transportation cost				-440,00
Discount made to our customer				-275,00

Base TVA	Taux	Montant TVA	Montant T.T.C
1485,00			1485,00

NET A DEDUIRE
1485,00

Merci d'adresser votre paiement à l'adresse ci-dessous:
 SARL E.DEAL – 51 Rue de l'Eventail – 72000 LE MANS

Coordonnées bancaires :
 Crédit Mutuel Loué
 IBAN : FR7615489048190008095430194 BIC : CMCIFR2A

En cas de retard de paiement, la société E.DEAL se réserve le droit de demander une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Clause 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la SARL E.DEAL et de son client dans le cadre de la vente de marchandises ou de prestations.

Toute vente ou prestation accomplie par la SARL E.DEAL implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues ou des prestations réalisées sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

La SARL E.DEAL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises ou prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause 3 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause 4 : Modalités de paiement

Le règlement des factures s'effectue :

- Soit par virement bancaire,
- Soit par chèque,

Lors de l'enregistrement de la commande, à la demande de la SARL E.DEAL, l'acheteur pourra verser un acompte de 30% minimum du montant global de la facture. Le solde devant être payé à réception des marchandises.

Clause n° 5 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la date d'échéance, l'acheteur devra verser à la SARL E.DEAL une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 6 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la SARL E.DEAL.

Clause n° 7 : Clause de réserve de propriété

La SARL E.DEAL conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la SARL E.DEAL se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 8 : Livraison-Enlèvement

La vente est conditionnée à la livraison des marchandises et suivant 2 cas de vente possibles :

- Soit Franco de port, le transport étant à la charge de la SARL E.DEAL, au lieu indiqué par l'acheteur,
- Soit Départ, le transport étant à la charge de l'acheteur. Le lieu de mise à disposition des marchandises étant précisé sur la confirmation de vente.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des marchandises ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Par ailleurs, dans le cadre d'une vente des marchandises en départ, le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes, non conformes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR, ou par courriel, en motivant de façon précise les raisons de la non conformité des marchandises. Des photos seront nécessaires pour confirmer la demande réclamation.

Dans ce cadre, les marchandises ne devront pas être consommées et seront à l'entière disposition de la SARL E.DEAL pour lui permettre d'enquêter sur la nature de la réclamation. L'étude par la SARL E.DEAL de la réclamation de l'acheteur pouvant aller jusqu'à l'expertise des marchandises concernées.

Clause n° 9 : Force majeure

La responsabilité de la SARL E.DEAL ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 10 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du MANS (72).